



EMBAIXADA
DE PORTUGAL
EM DAKAR

Section Consulaire de l'Ambassade du Portugal à Dakar Visas Schengen

Fiche d'Information Simplifiée

Pour plus d'information veuillez consulter le site vistos.mne.pt

1. DOCUMENTS COMMUNS		<input checked="" type="checkbox"/>
Formulaire correctement rempli		
Passeport valable au moins trois mois après la date prévue du retour		
Une photo d'identité récente en couleurs sur fond blanc 3,5 x 4,5		
Réservation de voyage valide (aller-retour)		
Preuve de l'hébergement pendant la visite : confirmation de l'hébergement fourni par l'hôte ou preuve des moyens financiers pour couvrir les frais d'hébergement ou confirmation d'un hébergement privé indiquant que l'hôte couvrira les frais ou preuve de la location ou de la propriété d'un bien immobilier ;		
Preuve de souscription d'une assurance voyage valide;		
Preuve des moyens financiers (bulletins de salaire et/ou relevés bancaires des trois derniers mois, carte de crédit, déclaration de prise en charge avec signature reconnue et preuve de ressources financières de son souscripteur) ;		
Ressortissants non sénégalais : preuve effective de résidence au Sénégal, Gambie, Sierra Leone ou Libéria, permis de séjour ou preuve équivalente d'une résidence légale de longue durée au Sénégal, valable au moins trois mois après le départ du demandeur de l'État membre de destination, ou preuve que le renouvellement du permis de séjour de longue durée a été demandé ;		
Mineurs : copie de l'acte de naissance et du livret de famille, copie des pièces d'identité des parents, justificatifs de la situation sociale ou professionnelle des parents, preuve que le mineur sera accompagné par ses parents ou autorisation de sortie du territoire des deux parents ou du parent qui ne voyage pas avec l'enfant avec signature reconnue (présenter l'acte de décès en cas de décès de l'un des parents ou la preuve de la garde exclusive le cas échéant)		

2. SITUATION SOCIOECONOMIQUE DU DEMANDEUR		<input checked="" type="checkbox"/>
Fonctionnaires/salariés : acte de nomination ou acte d'investiture, certificat de travail ou contrat de travail récent, certificat d'absence pour congés ou ordre de mission.		
Commerçants : preuve de l'inscription au registre du commerce, NINEA, relevés bancaires des trois derniers mois, preuve des activités de l'entreprise.		
Retraités : preuve de l'existence d'une pension de vieillesse.		
Étudiants : certificat de scolarité, preuve des moyens financiers disponibles ou déclaration de prise en charge. Documents à présenter par le signataire de la déclaration de prise en charge : certificat de statut personnel (fonctionnaire, commerçant, salarié, etc.) et copie de sa pièce d'identité.		
Chômeurs : preuve du lien de parenté avec le signataire de la déclaration de prise en charge. (Signataire de la déclaration de prise en charge doit faire preuve de sa situation économique)		

3. OBJECTIF DU DÉPLACEMENT		<input checked="" type="checkbox"/>
TOURISME OU VISITE FAMILIALE	Lettre d'invitation, itinéraire touristique ou déclaration de responsabilité de l'hôte dans le pays d'accueil ; Documents prouvant les liens familiaux lors de visites familiales.	

AFFAIRES ET AUTRES ÉVÈNEMENTS	Lettre d'invitation indiquant l'identité de la personne invitée, le motif, les dates de la visite et la personne qui prendra en charge les frais de voyage. Documents attestant de la relation d'affaires doivent également être fournis.	
MISSION OFFICIELLE	Note verbale et/ou ordre de mission identifiant la personne effectuant la mission, le titre professionnel officiel, l'objet du voyage ; Déclaration de l'entité qui envoie le demandeur et qui prend en charge les frais de voyage.	
TRAITEMENT MÉDICAL	Certificat médical confirmant la maladie et l'impossibilité de traitement au Sénégal ; Document officiel délivré par un établissement médical au Portugal confirmant qu'il peut fournir le traitement médical en question et preuve de l'admission du patient pour ce traitement ; Estimation des frais médicaux et preuve de leur paiement ou preuve de ressources financières suffisantes pour les payer.	
ÉTUDES, FORMATION ET STAGE	Preuve d'inscription dans l'institution concernée ; Preuve des moyens financiers ou déclaration de prise en charge.	

Je déclare avoir pris connaissance que :

- Le fait de ne pas présenter l'ensemble des documents nécessaires ou de présenter des documents non valables peut entraîner le refus de la demande de visa.
- Le poste consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus.
- Les reconnaissances de signature énumérées ci-dessus doivent être effectuées auprès d'un notaire, d'un avocat ou d'un poste consulaire portugais. En cas de recours aux procédures locales de reconnaissance de signature, elles doivent avoir été apostillées ou légalisées auprès des autorités correspondantes.
- La présentation de l'ensemble des documents énumérés n'entraîne pas automatiquement l'octroi d'un visa.
- Le refus de la demande de visa ne donne pas droit au remboursement des frais.

Dakar, ____/____/____

Le demandeur

L'Agent VFS